

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/GC/W/458
6 novembre 2001

(01-5455)

Conseil général

Original: anglais

PRÉPARATION DE LA QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Demande de version révisée du document G/SCM/W/471
daté du 27 octobre 2001

Communication de la République dominicaine

La Mission permanente de la République dominicaine a fait parvenir au Président du Conseil général la communication ci-après, datée du 29 octobre 2001.

Au nom de ma délégation et à la demande de la Barbade, du Belize, de la Bolivie, du Botswana, de Cuba, d'El Salvador, de l'Équateur, du Gabon, du Guatemala, du Honduras, de la Jamaïque, du Kenya, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, de Sri Lanka, de Sainte-Lucie et du Zimbabwe, je vous écris au sujet du document G/SCM/W/471, intitulé "Procédures proposées pour les prorogations au titre de l'article 27.4 pour certains pays en développement Membres", que vous avez publié le 27 octobre 2001.

Nos délégations se félicitent des efforts que vous avez faits pour améliorer le texte que M. Remo Moretta, Président du Comité des subventions et des mesures compensatoires, vous avait remis et qui figure dans son rapport sur la dernière réunion du Comité, distribué sous la cote G/SCM/38 et daté du 26 octobre 2001. La procédure proposée, telle qu'elle est énoncée dans votre document, est plus simple et en ce sens nous la jugeons acceptable. Cela dit, nos délégations ont beaucoup de mal à accepter une procédure proposée qui ne laisse à nos Ministres à Doha pas d'autre option que l'année 2005 comme date limite pour la prorogation au titre de l'article 27.4. Ainsi que M. Moretta l'a signalé dans son rapport nos délégations ont instamment demandé que deux dates possibles soient indiquées entre crochets dans le texte.

Nos délégations veulent continuer à soutenir le processus de préparation de la quatrième Conférence ministérielle. Elles se félicitent de l'habileté avec laquelle vous avez mené le processus de rédaction de tous les documents qui seront présentés aux Ministres pour examen. En particulier, nous apprécions grandement votre méthode consistant à présenter différentes options pour les questions controversées. Ce fut le cas du programme de travail sur l'investissement et la concurrence dans le premier projet de Déclaration ministérielle. C'est maintenant le cas du projet de Déclaration ministérielle sur la propriété intellectuelle et l'accès aux médicaments/la politique en matière de santé, qui comporte des options non seulement pour le titre, mais aussi pour le paragraphe 4 qui revêt une importance cruciale.

Nous demandons donc avec insistance qu'une version révisée du document G/SCM/W/471 soit publiée avec les deux dates possibles entre crochets, comme M. Moretta l'a fait dans son rapport. Nous pensons que ce sont les Ministres qui devraient donner une telle orientation aux Membres quant au choix de la date limite pour la période de transition additionnelle que nous demandons depuis mars 1999 et qui constitue une de nos principales préoccupations relatives à la mise en œuvre. Aucun d'entre nous ne devrait faire ce choix pour eux.
